

AR Prefecture017-200041614-20260922-2026_09_10-DE
Reçu le 01/10/2026Aunis-
Sud-

Imagine la futurité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 22 septembre 2026
DELIBERATION n°2026_09_10****COMITE DE PILOTAGE LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » – DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
51	41	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe (a reçu pouvoir de GABET Steve), GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de YVON Emilie), PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier (a reçu pouvoir de PAIN Baptiste), GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric (a reçu pouvoir de MARLIERE Jocelyne), MOUNIER Sabine (a reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, TERRIEN Philippe (a reçu pouvoir de BERNARD Micheline), TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de MOUEIX Serge), PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents :			

Secrétaire de Séance :
Camille NICE**Convocation envoyée le :**
16 septembre 2026**Affichage de la convocation le :**
16 septembre 2026**Auteur de l'acte :**
Christophe RAULT Président**Télétransmission en préfecture le :** 01.10.2026

n°: 017-200041614-20260922-2026_09-10DE

Date de publication sur le site Internet :

02.10.2026

AR Prefecture

017-200041614-20260922-2026_09_10-DE
Reçu le 01/10/2026

**COMITE DE PILOTAGE ~~LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE »~~ DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-09 portant délégation de fonctions à Madame **Angélique PEINTRE**, Vice-Présidente en charge du développement des dynamiques sociales,

Vu le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures "Information Jeunesse", pris pour l'application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'instruction DJEPVA-SD1A n° 119 du 18 mars 2022 relatif à la délivrance par l'État du label « Information Jeunesse »,

Vu l'arrêté de la rectrice de la région académique de Nouvelle Aquitaine du 3 mai 2023 renouvelant le label « Information jeunesse » à la Communauté de communes Aunis Sud,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud pour siéger au jury de la bourse de l'initiative jeunes,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 8 septembre 2026 et/ou lors de la commission « enfance jeunesse famille » du 29 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletins secret à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président,

Madame Angélique PEINTRE, Vice-Présidente au Développement des Dynamiques Sociales rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a répondu en janvier 2023 à l'appel à projet de l'Etat concernant le renouvellement de la labellisation Information Jeunesse, pour la période 2023-2029.

Le travail de l'information Jeunesse s'inscrit toujours dans une démarche d'éducation à l'information.

Il couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne :

- Construire son parcours
- Travailler
- Prendre soin de soi
- Se distraire
- Partir à l'étranger
- Se loger
- Se déplacer
- S'engager
- Entreprendre

AR Prefecture 017-200041614-20260922-2026_09_10-DE Reçu le 01/10/2026

- Créer une activité
- Accéder à ses droits

Le service Information Jeunesse est porté par la Communauté de Communes Aunis Sud à l'échelle de tout le territoire afin de garantir un niveau équivalent de service. Il est néanmoins déployé sur deux entités :

- L'information jeunesse communautaire à Surgères (maison de l'Emploi France service),
- L'association OMAJE sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis.

Le suivi opérationnel et l'évaluation du projet Information Jeunesse est conduit par un groupe de pilotage composé ainsi :

- un élu communautaire,
- un élu du Conseil d'Administration de l'O.M.A.J.E,
- deux jeunes du territoire
- deux informateurs jeunesse (un par structure).

La mission de ce Comité de Pilotage est le suivi global de l'Information Jeunesse. Il doit proposer, valider les actions et les projets qui lui seront soumis. Il a également pour objectif d'accorder aux jeunes le droit de participer aux décisions en matière de politique locale de la jeunesse au travers de leur participation au sein des deux antennes Information Jeunesse.

Madame Angélique PEINTRE invite donc à la désignation de l'élu communautaire amené à siéger au comité de pilotage Labellisation Information Jeunesse.

Elle informe, en sa qualité de Vice-Présidente en charge du développement des dynamiques sociales présenter sa candidature.

Elle demande si de nouvelles candidatures sont à enregistrer.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne **Madame Angélique PEINTRE** pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein du Comité de Pilotage Information Jeunesse Aunis Sud,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 29 septembre 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260922-2026_09_10-DE
Reçu le 01/10/2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Camille NICE

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.